

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 30 novembre 2015 à 20 heures -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVE Alain, GROUT-LIMARE Christine, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, COPPENS Jean-Marc, Adjoint
Mesdames et Messieurs BARCQ Béatrice, BRUNÉVAL Rémy, LECOINTRE Philippe, PLESSIS Hervé, LEVACHER Marianne, WILLIG William, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, CANU Lionel, DISTANTE Raphaël, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. SALLE Joël (pouvoir à M. A. POILVE), M. DUMONTIER Philippe (pouvoir à M. H. MOUQUET), M. FABAREZ Thierry (pouvoir à M. J.M. COPPENS), Mme DELANNOY Sylvie (pouvoir à Mme CHAUVEL), Mme DUJARDIN Isabelle (pouvoir à Mme M. LEVACHER), Mme RABAULT Corinne (pouvoir à M. L. CANU), Mme GABEL Pasquine, Mme ERYUZ Corinne, Mme DELAUNAY Christine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame MORTELECQUE Justine a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 20 novembre 2015, ont été approuvés.

Délibération n° 2015-11-20/67 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Seine-Maritime : Consultation des communes sur le nouveau périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de VOTER CONTRE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, tel qu'il a été présenté, par Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 02 octobre 2015.

Après quelques questions diverses, Madame la Députée-Maire lève la séance à 20heures 35.

La Députée-Maire,

Dominique CHAUVEL